



Paris, Mercredi 18 février 2026

Communiqué de presse : Nouveau coup de force du gouvernement contre le loup !

A l'occasion de leur visite en Haute-Marne le lundi 16 février, la ministre de l'Agriculture Annie Genevard et le ministre délégué à la Transition écologique Mathieu Lefèvre ont fait une série d'annonces qui pourraient mettre en péril le devenir de la population de loups en France.

Ces déclarations interviennent dans un contexte de désinformation sur la réalité de la situation de cette espèce protégée dans notre pays :

- L'effectif de loups ne progresse plus (estimation moyenne de 1082 individus en 2025, 1013 en 2024, 1104 en 2023, chiffres OFB),
- Il n'y a pas de "déferlement" dans tous les départements de France (en 2025, présence régulière attestée sur 11% du territoire, présence occasionnelle sur 12,6%, chiffres OFB),
- Il n'y a pas d'explosion des dommages, mais selon les chiffres de l'État (DREAL), une stabilité depuis plusieurs années dans les départements de présence historique de l'espèce ; les dommages augmentent dans les nouveaux départements où la majorité des troupeaux n'est pas protégée. Ces données démontrent l'efficacité de la protection et démentent concrètement l'affirmation de la ministre "La protection n'est pas une solution. Il faut prélever des loups".

Deux points ressortent et résument à eux seuls la fuite en avant du gouvernement, à la fois démagogique, faisant fi des réalités de terrain et non fondée sur les données scientifiques :

- Le choix d'autoriser les tirs de loups en toutes circonstances, troupeau protégé ou pas, qui se double d'un abandon de l'incitation à la protection, ruine trente ans de mise en œuvre des seules solutions efficaces pour limiter le risque de prédation. **Cela revient à renier le travail de tous les éleveurs qui ont fait les efforts d'adaptation de leurs pratiques et obtiennent des résultats probants en matière de réduction des dommages sur leur cheptel. Cela revient aussi à laisser livrés à eux-mêmes tous ceux qui font face à l'arrivée du loup sur de nouveaux territoires, en leur faisant croire que les tirs font baisser durablement la prédation.**
- L'augmentation du nombre de destructions de loup autorisées annuellement, jusqu'à 23% de la population, portera à 2/3 le risque de la faire diminuer, selon le rapport [MNHN-CNRS-OFB](#) rendu au gouvernement en septembre 2025 qui fait déjà état d'"une population [de loups] au seuil de mortalité supportable" avec le plafond précédent (19 %). **Cette décision menace de porter atteinte au bon état de conservation du loup, qui est une obligation européenne légale que la France doit respecter, mais aussi un impératif moral.**

Face à ces annonces d'évolutions réglementaires inacceptables, nos organisations rappellent à l'Etat le cadre légal auquel il est tenu de se conformer, car le loup reste une espèce protégée malgré le changement récent de son statut au niveau européen. Elles affirment leur intention d'engager les recours juridiques nécessaires à la conservation de cette espèce patrimoniale, tout en continuant à œuvrer en faveur d'une coexistence pérenne avec les activités humaines - et en premier lieu l'élevage.

Contacts:

- WWF France : Anastasia Seban - 06 29 33 25 62 - aseban@wwf.fr
 - FNE : J.David Abel - 06 77 04 23 30 - abel.vincent@wanadoo.fr
 - Humanité et Biodiversité : Nathan Horrenberger - 06 56 67 05 86 - pol.biodiv@humanite-biodiversite.fr
 - LPO : Alexa Graïc - 07 76 11 40 10 - Alexa.Graic@lpo.fr
 - ASPAS :
 - Yolaine De La Bigne, porte-parole - 06.79.70.85.44 - yolaine.delabigne@aspas-nature.org ;
 - Thierry Ruf, référent loup : 06.10.27.44.23 - thierry.ruf@aspas-nature.org
 - FERUS : Denis Doublet, vice-président et coordinateur loup : 07 82 75 75 55 - coordination.loup@ferus.org
-